

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES

Séance du 4 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre, à dix sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à Saint-André, en session ordinaire sous la présidence de M. Alexandre PUIGNAU.

OBJET : Projet de mise en place d'un système de prévision des crues sur Cerbère

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. HERVE CRIBEILLET (SUPPLEANT), M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. JEAN-VICTOR HERETE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN JODAS (SUPPLEANT), Mme JOSELINE LAFON (SUPPLEANT), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. CLAUDE MARCELO (SUPPLEANT), Mme MARTINE MAUGUIN (TITULAIRE), M. DANIEL MEILLAT (SUPPLEANT), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NIFOSI (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. YVES PORTEIX (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RESPAUT (SUPPLEANT), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE), M. MICHEL THIRIET (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. MARTI VILA PASOLA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. MICHEL VIZERN (SUPPLEANT),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

Mme SANDRINE CAPEILLE (TITULAIRE) procuration à M. MARTI VILA PASOLA, M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE) procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU, M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE) procuration à M. ANTOINE CASANOVAS,

Autres présents :

M. XAVIER JUHEL (SUPPLEANT), M. MICHEL LESOT (SUPPLEANT) et M. FRANCOIS-XAVIER HALLE (Réfèrent GEMAPI CCACVI),

Absents excusés :

M. JOEL BOUSCARRA (TITULAIRE), M. MARCEL COLL (TITULAIRE), Mme FABIENNE JEAN (TITULAIRE), M. VINCENT NETTI (TITULAIRE), M. DAVID PLANAS (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITUALIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. HAROLD SOUILLER (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS VIRGILI (SUPPLEANT),

M. MARTI VILA PASOLA a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT,

2023/25

Réf. 04/12-08

Date de convocation : 21/11/2023

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	40
Nb de suffrages exprimés :	43
VOTE :	
Pour :	43
Contre :	0
Abstentions :	0

OBJET : Projet de mise en place d'un système de prévision des crues sur Cerbère

L'incendie d'avril 2023 a provoqué sur Cerbère une importante mise à nu du bassin versant du Riberal, fleuve côtier qui traverse la partie urbanisée de la commune. Cela a eu pour effet une majoration du risque de ruissellement, d'érosion des sols et in fine du risque d'inondation avec des temps de réaction très courts.

Le Préfet, en visite sur site le 4 juillet dernier, s'est engagé auprès de la commune à soutenir un projet d'optimisation de la prévision en matière de prévention des inondations et à ce que le SMIGATA porte cette opération. Le SMIGATA avait déjà proposé à la commune dans le cadre du PAPI d'étudier ce type de dispositif sans que cette proposition n'ait vocation à répondre à l'urgence nouvelle d'un point de vue calendaire.

Pour autant il paraît difficile ne pas accompagner la commune dans cette réalisation qui comportera une instrumentation physique du bassin versant et du cours d'eau. Le montant prévisionnel de l'opération s'établit à 45 000€ TTC et selon les engagements préfectoraux un soutien financier de l'Etat à hauteur de 80% est attendu pour cette opération dont le SMIGATA pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage.

Aussi, le Président invite le comité syndical à se prononcer sur le principe,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le projet techniquement et financièrement,
- **APPROUVE** le portage sous maîtrise d'ouvrage syndicale de cette opération étant convenu qu'une fois les aménagements réalisés, ceux-ci seront rétrocédés à la commune en pleine propriété et que celle-ci en assurera la maintenance et l'entretien ultérieur,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération avec une aide financière de l'Etat à hauteur de 80% (Fonds Barnier, Fonds Vert, DETR...) et **AUTORISE** le Président à procéder à la demande de subvention correspondante,
- **DEMANDE** l'inscription au budget des crédits afférents au financement de cette dépense aux chapitre et article prévus à cet effet.

Fait et délibéré à Saint-André, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Les Cluses

Le/La Secrétaire de séance :

